

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT: **AGENT DE DÉMOULAGE, BUEHLER**

NUMÉRO IDENTIFICATION: **20-8185-002, 20-8185-008, 20-8185-016, 20-8185-032**

USAGE/CLASSE DU PRODUIT: Démoulage

FOURNISSEUR:

Buehler, Ltd.  
41 Waukegan Road  
Lake Bluff, Il, 60044  
TÉLÉPHONE D'URGENCE: 800-424-9300  
INFORMATION: 847-295-6500

PRÉPARATEUR: SERVICE TECHNIQUE TÉLÉPHONE: 847-295-6500

DATE DE LA PRÉPARATION: 06/12/2010; 6 decembre 2010

VERSION FRANÇAISE PAR BUEHLER CANADA: 800-268-3593

SECTION 2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| ARTICLE | NOM CHIMIQUE             | NUMÉRO CAS | TP/TP% | WT/WT%     |
|---------|--------------------------|------------|--------|------------|
| 01      | Triméthylamine de Silice | 68988-56-7 |        | 1.0-5.0    |
| 02      | Distillat de Pétrole     | 64741-66-8 |        | 60.0-100.0 |

| ARTICLE | LIMITE D'EXPOSITION |         |                 |                          |         |      |
|---------|---------------------|---------|-----------------|--------------------------|---------|------|
|         | ACIGIH<br>ST-LEMP   | ST-LECD | OSHA<br>LEP-MTP | COMPAGNIE<br>LEP-PLAFOND | ST-LEMP | PEAU |
| 01      | N.E.                | N.E.    | N.E.            | N.E.                     | N.E.    | NON  |
| 02      | N.E.                | N.E.    | N.E.            | N.E.                     | 400 ppm | NON  |

(Voir la Section 16 pour les abréviations de la légende)

SECTION 3 - IDENTIFICATION DANGÉREUSE

TENEUR LIMITE EN SITUATION D'URGENCE: Nocif si avalé. Liquide et vapeur inflammable. Inhalation des vapeurs peut causer une irritation respiratoire et l'intoxication. Irritation à la peau et aux yeux.

EFFETS AIGUS - CONTACT OCULAIRE: Le contact peut causer une irritation aux yeux. Légèrement irritant mais n'endommage pas le tissu de l'œil.

EFFETS AIGUS - CONTACT AVEC LA PEAU: La substance peut causer une irritation mineure à la peau. Le contact avec la peau répété ou prolongé peut causer une irritation.

EFFETS AIGUS - INHALATION: Du liquide aspiré dans les poumons peut causer une pneumonite chimique. Des hautes concentrations dans l'endroit immédiat peuvent déplacer l'oxygène et causer des vertiges, des nausées, et des maux de tête mener à une inconscience. Cause une irritation à la voie respiratoire.

EFFETS AIGUS - INGESTION: Ce matériel peut être nuisible ou fatal si avalé. Peut causer des nausées et des vomissements.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION CHRONIQUE: \*Des troubles préexistant pulmonaire et dermatologique peuvent s'aggraver par l'exposition des composants dangereux. \*Des études ont suggéré qu'avec une surexposition chronique et/ou des effets toxicité du système puissent attaquer le foie et les reins.

AUTRE INFORMATION: Aucune information.

VOIE(S) PRIMAIRE DE PÉNÉTRATION: CONTACT AVEC LA PEAU, INHALATION, CONTACT OCULAIRE.

---

#### SECTION 4 - PREMIERS SOINS

---

CONTACT OCULAIRE: Nettoyer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux.

INHALATION : Si les symptômes arrivent, ramener à l'air fraîche. Le personnel médical peut administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

INGESTION : Si avalé, ne PAS faire vomir. Donner à la victime un verre d'eau ou du lait. Appeler immédiatement un médecin ou le centre du contrôle antipoison. Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente.

NOTES POUR LE MÉDECIN : En raison de l'arythmie cardiaque possible, les drogues de catecholamine tel que l'épinéphrine devra être employée dans les situations d'urgence de la vie de secours.

---

#### SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

---

POINT D'ÉCLAIR : -5°C (22°F) LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : 1.5%  
(SETAFLASH CLOSED CUP) LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : 11.6%  
TEMPÉRATURE AUTOALLUMAGE : 359°C (750°F)

AGENT D'EXTINCTEUR : CO2, CHIMIQUE SEC, MOUSSE, brouillard d'eau

RISQUES INHABITUELS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Le contenant fermé peut se rompre ou exploser (suite à une augmentation de pression) s'il est exposé à une chaleur extrême. Les vapeurs sont plus lourde que l'air, et peut voyager au long du sol et peut ré-allumer aux endroits éloignés de la source, un retour de flamme peut se produire. Entreposer les contenants vides ou pleins hors de la chaleur, des étincelles, la flamme, et les autres sources d'incendies. Observer les étiquettes de précaution jusque les contenants sont nettoyés et/ou recyclés. Les gazes et les

vapeurs irritants et/ou toxiques peuvent être générés par une combustion ou décomposition thermique.

MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Utiliser un appareil de respiration autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements complets de protection. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés. De l'eau projetée directement dans le foyer d'incendie peut créer de la mousse et étendre le feu.

---

#### SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

---

ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE DU MATÉRIEL : Enlever la source d'incendie. Portez toujours des vêtements de protection pendant le nettoyage. Ramasser le matériel propre. Utiliser des outils non-allumant. Essuyer les résidus avec un linge absorbant. Absorber avec un matériel inactif, tel que l'argile. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant avec couverture dans un endroit approprié afin de le protéger de la source d'incendie.

---

#### SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

---

MANIPULATION : Utiliser avec une ventilation adéquate. Suivre les précautions décrits sur les étiquettes de SIMDUT même si le contenant est vide car il peut contenir des résidus. Atterrir et adhérer les contenants pendant le transfert de matériel. Éviter le contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.

ENTREPOSAGE : Tenir hors de la chaleur, les étincelles et la flamme. Tenir le contenant fermé s'il n'est pas utilisé. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

---

#### SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE : Aération locale est requise pour maintenir les concentrations de vapeur et de poussière à un niveau inférieur au ST/LEA.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les niveaux d'exposition excèdent le ST/LEA et si l'utilisation est dans un endroit mal ventilé ou si les effets d'inhalation sont effectués, utiliser l'appareil respirateur approuvé par la NIOSH en accord avec les règlements de bien et santé et celui du manufacturier.

PROTECTION DE LA PEAU : Des vêtements propres pour couvrir la peau.

PROTECTION OCULAIRE : Des verres de sécurité.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Une douche oculaire et une douche de sécurité.

MESURES D'HYGIÈNE : Suivre de bonnes pratiques générales de sécurité industrielle pendant l'utilisation. Ne fumez ou mangez pas pendant l'usage. NE PAS ré-utiliser les contenants vides sans un nettoyage industriel.



---

SECTION 14 - INFORMATION POUR LE TRANSPORT

---

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DU MIN. DES TRANSPORTS : Une solution Distillat de Pétrole, nos

NOM TECHNIQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : N/A

CLASSE RISQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : 3 SOUS-CLASSE RISQUE : n/a

NUMÉRO UN/NA : UN1268 GROUPE PAQUETS : II

GUIDE RESP. PAGE : 128

---

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

---

OSHA : Dangereux selon la définition de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matériaux dangereux(29CFR 1910.1200)

SIMDUT CANADIEN : Cette fiche signalétique a été préparée en conformité avec les règlements sur le contrôle des produits, sauf en ce qui a trait aux 16 titres.

CLASSE SIMDUT CANADIEN : B2, D2B

---

SECTION 16 - AUTRE INFORMATION

---

HMIS RATING : Santé : 2 Flammable : 3 Réactivité : 0

DATE DE RÉVISION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE PRÉCÉDENTE : 06/12/07

MOTIF DE LA RÉVISION : changer la date

LÉGENDE : A.I. - aucune information, N.E. - non-établie, N.D.- non-déterminé, N/A - aucune information

ABBREVIATIONS : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists; OSHA : US Occupational Health and Safety Administration; ST-LEMP : Seuil de tolérance - Limite d'exposition moyenne pondérée (8 heures); LECD : Limite d'exposition de courte durée (15min); VL- Valeur limite; LEA : Limite d'exposition admissible.

EXONÉRATION : À la meilleure de notre connaissance, l'information contenue dans cette fiche signalétique est exacte ou a été obtenue de sources que nous croyons exactes. Nous n'assumons toutefois aucune responsabilité, exprimer ou implicite, quant à l'exactitude ou la complexité des renseignements contenus aux présentes. L'acheteur assume toute responsabilité relativement à l'utilisation de ce matériel.

Visiter le site : [www.buehler.ca](http://www.buehler.ca) de temps à autres pour consulter les révisions les plus récentes.

---